L'abbé Lemire. — De cette ligne nous passe le contrôle du Sénat.

M. J. Guesde. — Nous ne réclamons pas le contrôle du Sénat.

En terminant, l'abbé Lemire déclare que les bancs où siègent les arrondissements... n'en fait pas une question personnelle. On semble soupçonner une doctrine du gouvernement. Les groupes de la majorité se sont demandé si la réforme fera du bien ou du mal à la force gouvernementale. (Bruits à droite, applaudissements à gauche).

Je ne peux vous faire l'injure de croire que vous confondez un intérêt de parti avec l'intérêt gouvernemental, traitez-moi comme le dernier des hommes, mais venez voir dans ma circonscription, ce qui se passe. (Applaudissements à gauche, bruits à droite).

Les droites lèvent les pupitres.

Le Président invite l'orateur et ses collègues à ne plus s'interpeller.

L'abbé Lemire. — J'ai été interpellé le premier. (Bruits et applaudissements).

Je vous conjurerai de ne pas compromettre par la Chambre, vous la compromettrez pour le pays, pour les campagnes, pour les ouvriers.

M. Tournade. — Quand votre collègue l'abbé Gayraud était ici, vous ne parliez pas ainsi. (Bruits).

L'abbé Lemire continue en disant que lorsque le parti républicain déclare que cette décisive fait courir un danger à la République, il agit à un sentiment de principe ... il a un intérêt particulier ... qu'il a déposé à pour but, dit-il, en terminant l'abbé Lemire, de dire que la réforme électorale ne doit être faite qu'avec l'ensemble du parti républicain. (Bruit).

Il doit rapprocher dans un même souci politique, dans une même solution républicaine la Chambre et le Sénat. (Applaudissements à gauche).

Le rapporteur combat l'amendement

M. Groussier, rapporteur, trouve que la réforme est assez importante en elle-même ... qu'un y mêle une autre réforme qui ... pas compatible qu'on ne pense, M. Lemire n'a pas l'intention de modifier le mode ... du Sénat ; son amendement est ... (Rires).

L'abbé Lemire répond qu'on prendra ... temps pour voter les deux réformes.

Le rapporteur dit que du moment qu'il y a une majorité pour voter la réforme, il est impossible qu'on veuille s'occuper d'autre chose.

L'amendement de M. Lemire n'a pas d'autre but que d'ajourner la réforme. (Applaudissements à l'extrême gauche, au centre et à droite).

M. Dechelette parle, mais la Chambre ne l'écoute pas

M. Dechelette rappelle qu'il est un proportionnaliste très convaincu ; la Chambre, dit-il, ne prête qu'une oreille très distraite aux paroles de l'orateur.

M. Breton crie à l'orateur. — Vous êtes bien d'une condition honteuse. (Bruits sur ... bancs).

Le Président tente de ramener le calme ... n'y parvient pas et l'orateur poursuit son discours, applaudi par ses amis de ... droite.

M. Dechelette Leroy demande le renvoi de l'amendement de l'abbé Lemire à la commission. (Applaudissements).

M. Groussier fait savoir que la commission a été saisie de la question, elle l'a repoussée, elle la repousse à nouveau.

Le renvoi de l'amendement à la Commission est mis aux voix.

Par 401 contre 169, le renvoi à la Commission est repoussé.

L'amendement Lemire repoussé

L'amendement de l'abbé Lemire est mis aux voix, il est repoussé par 380 contre 170.

M. Ambroise demande à la Chambre de ... les dispositions de l'article 35 qui ... que la loi vera en vigueur au prochain renouvellement de la Chambre. Il n'est pas possible de faire de la proportionnelle la lunique, la soutane de Nessus.

Il faut que la loi n'entre jamais en vigueur ... pleine d'obscurité et d'équivoques. Elle heurte violemment les ... démocratiques.

Le gouvernement s'attend qu'un dernier geste de l'ensemble pour substituer au nouveau texte qu'il ne pourra défendre qu'en écrasant le monstre que vous venez d'enfanter. Puisque cette loi s'entrera jamais en vigueur, pourquoi ce mensonge législatif ?

Si le système que le gouvernement se propose de nous apporter repose sur le système de quotient...

M. Poincaré. — N'en doutez pas. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche, au centre et à droite.)

M. Ambroise. — J'ai le devoir de vous signaler l'impraticabilité de ce système qui heurte la volonté même de la Constitution.

L'ensemble nationale de 1875, qui voulait opposer une digue au flot démocratique a fait le Sénat et a décidé que la Chambre serait élue au suffrage universel suivant les conditions déterminées par la loi électorale. (Exclamations.)

L'orateur veut montrer ce qu'a voulu l'assemblée nationale et il se propose d'interpréter la volonté des législateurs de 75. Il n'était entré dans le système d'un député, dit-il, d'aucun électeur, qu'on put imaginer la proportionnelle.

Comme M. Charles Benoist veut interrompre l'orateur, la gauche lui des applaudissements.

M. Charles Benoist. — Voilà ce que nous vaut le scrutin d'arrondissement.

M. Paul Deschanel. — Mais, Messieurs, nous sommes ici pour entendre ce qui ne nous plaît pas.

M. Andrieux poursuit son argumentation en indiquant que les auteurs de la loi ont entendu par « suffrage universel » la volonté de la majorité. C'est l'opinion émise par M. Paul Deschanel.

L'orateur poursuit sa démonstration en montrant que la démocratie est le gouvernement de tous par la majorité.

M. Andrieux s'élève contre la prétention de faire entrer à la Chambre des candidats non élus, alors que certains qui auraient obtenu la majorité ne seraient pas proclamés.

Avec le système proportionnaliste, l'électeur ne sait jamais où ira son bulletin ; on le transporte en dehi des limites du département.

M. Andrieux combat ensuite le système des primes à la majorité. En Belgique également il y a des primes, mais on ne dit pas qu'en a le suffrage universel, et les radicaux belges le revendiquent. Les « suppléants » sont également critiqués par l'orateur qui les qualifie « d'héritiers présomptifs, s'étendant sur les marches du Palais Bourbon ... vance qui leur permette d'entrer. »

M. Andrieux soulève les rires de la Chambre en les comparant aux héritiers trop pressés qui abrègent les jours de ceux dont ils attendent l'héritage. Si l'on veut faire la réforme il faut faire la revision.

M. Groussier veut combattre la thèse de l'orateur mais de toutes parts on crie : Aux voix ! aux voix !

L'article 33 est adopté

L'article 33 est mis aux voix, il est adopté par 347 contre 210.

A l'article 33 bis le paragraphe suivant, proposé par M. François Deloncle, est adopté :

« Dans aucun département de la France continentale, à l'exception du territoire de Belfort, le nombre des députés ne peut être inférieur à celui des sénateurs augmenté d'une unité. »

Le Président fait mettre aux voix l'ensemble des prescriptions de l'article 33 bis, 3e paragraphe.

M. Théodore Reinach demande quelques explications sur les annexes.

Un certain nombre d'amendements tendant à remanier les régions électorales sont retirés.

Le paragraphe 3 de l'article 33 bis est adopté.

Intervention de M. Breton

M. Breton prend la parole.

Après les incidents qui se sont produits, dit-il, il y a au lieu de préciser la procédure qui va être employée. Cette réforme n'est possible qu'avec le concours de la majorité républicaine. Si l'on demande le retrait de l'urgence, n'est pour réaliser un projet transactionnel.

M. Breton rappelle ensuite l'opinion émise à différentes reprises par le président du conseil et les députés qui se sont engagés entre le gouvernement et les délégués de la majorité républicaine de la Chambre et du Sénat.

Comme il insiste sur l'engagement pris par M. Poincaré, le Président du conseil lui réplique :

« Si je l'avais oublié après l'avoir déclaré tant de fois, je n'aurais vraiment pas de mémoire ».

M. Breton s'élève ensuite contre les exceptions que se propose de créer le projet gouvernemental.

M. Bonnefous. — Mais vous ne connaissez pas le projet.

M. Breton. — Nous continuerons donc à nous tracasser entre républicains, mais la responsabilité en tombera sur le gouvernement et le pays donnera à M. Poincaré l'assurance que son projet ne groupera pas la majorité républicaine ; après le déplorable exemple de la Belgique il ne devrait plus rester d'illusion à ceux qui croient à la proportionnelle.

En votant le retrait de l'urgence, les proportionnalistes reconnaîtront que leur projet n'était pas applicable.

M. Benoist. — Vous n'avez pas toujours combattu le retrait de l'urgence.

M. Breton. — Cela ne prouve rien ; nous nous sommes ressaisis et nous venons demander de retirer l'urgence, mais il ne faut pas que le gouvernement limite la majorité républicaine, mais cherche avec elle un texte transactionnel, que nous sommes en droit de lui demander.

Déclarations du Président du Conseil

M. Poincaré monte à la tribune pour répondre à M. Breton. Le gouvernement saisit l'occasion qui lui est offerte de s'expliquer.

Le Président du conseil rappelle qu'il a considéré la réforme électorale comme la tâche la plus urgente que la Chambre devait accomplir. Il confirme, une fois de plus, qu'il faudra, pour cela, faire appel au concours des républicains.

Le devoir pour le gouvernement est de marcher en tête de sa majorité. (Applaudissements, murmures à gauche).

Il doit montrer sa direction à la majorité. Plusieurs voies avaient été émises qui commandaient le sujet du débat. La majorité des premiers a pesé sur la discussion. Le projet est trop complexe pour être compris des électeurs.

La commission du suffrage universel a fini par accepter pour la répartition des sièges la faculté de groupement des listes intra et extra départementales ; ce sont des complications faites pour rebuter les électeurs.

Le gouvernement avait pensé à appuyer devant le Sénat un projet nouveau qui serait revenu devant la Chambre. Mais on a suggéré avec raison que du moment qu'il s'agissait d'une loi électorale, l'initiative devait venir de la Chambre. Le gouvernement s'est rendu à cette manière de voir et appuie donc la retrait de l'urgence qui lui permettra de déposer un projet dans quelques jours et de le faire voter avant la séparation des Chambres (Applaudissements sur les bancs proportionnalistes) Projet sur lequel le gouvernement engagera sa responsabilité collective.

Il demandera à la majorité républicaine de le suivre ou de le renverser. (Applaudissements répétés).

Le gouvernement tout entier tient à affirmer son union dans cette conclusion qui intéresse les intérêts de la République.

Nous lanons à rendre justice au scrutin anisominal.

Il a eu, autrefois, je n'en disconvienne pas, des vertus bienfaisantes ; mais il les a épuisées. La Chambre a répudié ce système, elle ne peut y revenir, d'autant plus que le pays l'a condamné dans des élections récentes.

Le parti républicain est assez généreux pour apporter la justice à ses adversaires.

La Chambre a accueilli le scrutin de liste avec représentation des minorités ; c'est sur cette base qui repose notre projet avec le quotient électoral, basé sur le nombre des volants.

La Chambre a élargi le cadre de ces circonscriptions.

Le projet est digne de la majorité républicaine et elle s'honorera en accomplissant cette réforme (Murmures à gauche. Applaudissements au centre, protestations sur quelques bancs.)

Le gouvernement veillera à ce que le projet soit discuté et voté le plus tôt possible, nous n'admettrons pas que le retrait de l'urgence soit le prétexte d'un retard.

Nous attendons de la loyauté de nos adversaires du projet, de nous combattre honnêtement et à visage découvert.

M. Ponsot. — C'est notre habitude.

M. Poincaré. — Je vous demanderai d'y persévérer.

Si nos adversaires nourrissent le dessein d'ébouter la réforme électorale, nous les préviendrons en toute honnêteté qu'ils devront commencer par nous renverser. (Applaudissements).

Réplique de M. Thomson

M. Thomson monte à la tribune ; la Chambre est houleuse, et c'est à grand peine que le président parvient à rétablir le calme.

M. Thomson déclare qu'il votera le retrait de l'urgence parce qu'il considère avec ses amis que le projet est mauvais et dangereux.

Il entend se prononcer à nouveau contre le système de la R. P. parce qu'il est l'obstacle à la formation d'une majorité républicaine.

Le projet que le président a apporté n'est pas un projet transactionnel. Il est dangereux pour les républicains.

M. Poincaré. — C'est donc que les amis que vous avez investis de votre confiance sont bien aveugles puisqu'ils le soutiennent avec moi. (Applaudissements).

M. Thomson ne comprendrait pas que la majorité républicaine qui a adopté le projet de la commission puisse se rallier au projet du gouvernement. Le pays ne réclame pas cette réforme. (Bruits).

La question a été portée devant les conseils généraux, la statistique indique que c'est un échec pour la R. P.

11 conseils généraux ont voté contre et 6 pour.

M. Thomson indique de quelle façon la protestation s'est faite aux dernières élections et il cite Bordeaux.

M. Thomson reconnaît que l'expérience a été faite de bonne foi, le résultat a été déplorable.

M. Groussier. — Cela n'est produit avec les autres systèmes.

M. Thomson parle ensuite de la R. P. en Belgique. A l'appui de sa thèse le député de Constantine termine, au milieu du bruit :

« On prétend que le parti radical est mort. Ces attaques se produisaient déjà du temps du Boulangisme.

A cette époque, la majorité ne s'était pas ralliée à ses adversaires. Si on applique la même méthode qu'alors, si l'on est discipliné, on triomphera. »

M. Delahaye regrette n'avoir pas été présent au moment où l'on discutait les amendements, car il aurait demandé que les députés de la législature ne soient pas rééligibles. (Applaudissements et rires.)

Le retrait de l'urgence est voté

Le Président met aux voix le retrait de l'urgence, il est prononcé par 558 voix contre 95.

On met ensuite aux voix le passage à une deuxième délibération qui est adopté par 462 contre 81.

La séance est levée à 7 heures 45.

Séance jeudi matin 9 heures, pour la discussion du budget de la justice et à 2 heures pour la discussion de la loi de 10 heures.

LE BUDGET

La Chambre, dans une séance tenue le matin, a abordé la discussion générale du budget de la justice.

M. Brenhant entretient la Chambre du but que se propose l'association amicale des magistrats. Ceux-ci entendent lutter contre le favoritisme ; il demande qu'on se préoccupe de la question.

M. Larquier se préoccupe de la réforme du notariat.

M. Deyrout se plaint que les expertises faites à propos des accidents de travail soient presque toujours entachées d'erreurs qui profitent aux compagnies d'assurance.

M. Abel s'intéresse au sort des juges suppléants ; il se plaint du nombre restreint des distinctions honorifiques qui sont décernées aux magistrats.

M. Binder signale la lenteur de la procédure à l'égard des sociétés financières louches.

Après diverses interventions M. Briand répond aux orateurs et promet de prendre les mesures nécessaires.

Les quatre premiers chapitres sont adoptés.

La séance est levée à midi.

La question des poudres AU SÉNAT

Le Sénat a poursuivi hier la discussion de l'interpellation de M. Cazeneuve sur la fabrication des poudres.

Après des discours de MM. Henri Michel, Cazeneuve et Chautemps, l'ordre du jour suivant signé par MM. Cazeneuve, Groslean, Lucien Hubert, Gaston Meunier, Chautemps et Goy a été mis aux voix :

« Le Sénat prenant acte des déclarations de M. le ministre de la guerre sur la réorganisation du personnel du service des poudres et salpêtres, sur les améliorations techniques de la fabrication de nos poudres et sur leur contrôle, enfin sur toutes les mesures de sécurité, dans l'intérêt de la défense nationale, exprime sa confiance pour l'achèvement rapide de ces réformes et passe à l'ordre du jour ».

Cet ordre du jour a été adopté.

Jeudi aura lieu la nomination de la commission des finances.

La gendarmerie mobile en temps de grève

M. André Hesse, député, a déposé sur le bureau de la Chambre des Députés, une proposition de loi tendant à la création d'un corps de gendarmerie mobile destinée à remplacer les troupes en temps de grève.

La gendarmerie mobile serait constituée par le prélèvement sur la gendarmerie à cheval actuelle de 44 escadrons dont une partie (la moitié) serait placée au chef-lieu du corps d'armée et l'autre moitié serait constituée en six régiments qui en temps de guerre constitueraient une division de cuirassiers.

LES GREVES

A ROUBAIX

La grève générale des couvreurs-zingueurs va être de nouveau décidée

On nous communique :

Cette grève, qui dure depuis le 27 avril, vient d'entrer dans une phase nouvelle.

Devant l'intransigeance patronale les grévistes ont, dans leur réunion de mardi matin, décidé de recommencer la grève générale. En conséquence les ouvriers qui avaient repris le travail à la suite des satisfactions obtenues, vont le cesser de nouveau.

Cette mesure est motivée par l'entente évidente qui existe entre MM. les patrons, entente qui consiste à faire accomplir les travaux urgents par ceux d'entre eux qui ont semblé obéir, et qui, si elle n'était pas déjouée, aboutirait au prolongement indéfini de la grève.

Les ouvriers couvreurs-zingueurs, ferblantiers, etc., sont invités à assister tous, sans exception, à la réunion générale qui aura lieu mercredi matin à 9 heures et demie, à la Bourse du Travail.

CONTES ET NOUVELLES

Mademoiselle Subjonctif

Mme Boulingrin, la femme du gros marchand de bois de Saint-Denis, entra en coup de vent dans le petit salon où Mme Gemlin, l'épouse respectée du notaire, causait au frais, à l'ombre des grands rideaux, en compagnie de deux autres dames. D'avoir gravi avec trop de hâte les marches usées de l'antique escalier de pierre, sa poitrine se soulevait et s'abaissait avec un rythme précipité. Des joues marquées d'une légère couperose fourmaient au rouge tomate.

Elle se laissa tomber dans un fauteuil, répondant à peine aux paroles aimables qu'on lui adressait.

— Je suis hors de moi, s'écria-t-elle, une fille qui faisait si bien mon affaire !

A ce prétendu que dames comprirent qu'il s'agissait d'Angèle, la jeune bonne.

— Ne disiez-vous pas qu'elle était une perle ? fit Mme Gamlin qui, seule, pouvait se permettre cette observation quelque peu ironique.

— Perle ou non, en rentrant je vais lui donner ses huit jours. Si je la gardais un mois de plus, je deviendrais folle. Elle est insupportable. Non, il ne doit pas exister la pareille... Les premiers jours j'étais entièrement satisfaite d'elle. Douce, propre, active, pas coquette, que faut-il demander de plus à une servante ? Je me réjouissais ... Enfin, en voilà une que nous pourrons garder... C'est si ennuyeux de voir autour de soi des visages nouveaux. Et nous avons changé quatre fois de bonne en six mois ! Quant au mauvais sang !...

Donc, j'étais très contente de mon service d'Angèle. Aucun reproche à lui adresser... Un soir, pendant dîner, mon mari me dit ; — A propos, tu t'étonnais hier de ne plus voir ce vieux mendiant qui venait tous les lundis chercher son petit sou... Il a une raison majeure pour ne plus venir, le pauvre diable s'est suicidé.

Angèle était en train de servir.

— Monsieur veut dire que cet homme s'est donné la mort.

Mon mari le regarde d'un air ahuri. Il le voilà, sans s'émouvoir, une casserole à la main, qui se met à nous faire un cours de lexicologie. J'ai retenu le terme. Elle nous apprique que cette expression « se suicider » ne se rencontre pas dans les auteurs classiques, qu'elle constitue — comment a-t-elle dit ? — un néologisme, que l'Académie se refuse à l'admettre, et qu'il vaut mieux, par conséquent, ne pas l'employer. Puis, tranquillement, elle regagne sa cuisine.

Nous ne revenions pas de notre surprise. Boulingrin finit par dire :

— Qu'est-ce que cette fille ? Pour sûr, elle est agrégée !

Ce n'était qu'un début. Le lendemain, comme elle allait « faire » le salon :

— Angèle, j'ai oublié de vous prévenir que nous partons la semaine prochaine à la campagne.

— Oh! madame, on ne part pas à la campagne, mais pour la campagne !

J'ai failli tomber à la renverse !

Elle a compris que j'étais tout de même un peu suffoquée de son impertinence, car elle a repris tout de suite comme pour s'excuser :

— Que madame me pardonne : c'est plus fort que moi, je ne puis supporter, quand on me fait l'honneur de m'adresser la parole, aucune incorrection grammaticale.

— Je m'étonne, ma fille, qu'avec une telle instruction, vous n'ayez pas cherché une autre situation.

— Madame ne doit pas ignorer que l'instruction est utile dans toutes les conditions.

Que voulez-vous que je lui réponde... pardon, que je lui répondisse ? Elle m'a assez sermé à la règle de l'imparfait du subjonctif. Elle est intraitable sur son emploi. Nous ne l'appelons plus que Mlle Subjonctif... C'est à ce moment que j'aurais dû lui signifier ses huit jours. Je me serais épargné bien des ennuis. J'ai pris patience, l'espérais qu'elle en resterait là maintenant qu'elle m'avait appris qu'elle possédait tous ses brevets.

Quelle illusion !... Un autre jour, en rentrant, mon mari me raconte l'altercation qui vient de se produire au Cercle.

— Chose, ajoute-t-il, se met à agonisier Machin de sottises.

Par malheur, Angèle se trouvait encore présente.

— Que monsieur me permette de lui faire respectueusement remarquer que l'on ne dit pas agonisier, mais agonir de sottises !

Boulingrin, vous le savez, est très vif. Je m'attendais à un emportement terrible. Eh ! bien, le cher homme a été si estomaqué qu'il n'a pas bronché. Il s'est contenté de répondre :

— Angèle, je ne vous cause pas !

Mais elle a riposté, car elle a toujours le dernier mot sur le terrain grammatical :

— Monsieur, sans y prendre garde, vient encore de proférer un solécisme. On ne cause pas à quelqu'un, mais avec quelqu'un !

Il a fallu que je prenne, non que je prise cette fille à mon service pour apprendre ce que c'était qu'un solécisme. C'est en point, mesdames, que nous n'osons plus donner un ordre à Angèle par peur des solécismes. Nous parlons pourtant comme toute la bonne société de Saint-Gentx. Il paraît que ce n'est pas la perfection, que l'on commet à tout propos des solécismes. Oh ! ces solécismes... On a beau avoir comme tout le monde des bachiliers dans sa famille, on n'a pas la prétention de parler comme des grammairiens.

Pas plus tard qu'avant-hier, je dis poliment à Angèle, car il faut toujours être poli, même envers les domestiques :

— Je désirerais que vous portiez un peu d'eau chaude dans ma chambre.

— L'imparfait, madame, l'imparfait !... que voulez-vous dire...

— Pourquoi, cet imparfait m'exaspère ! Et c'est tout le temps comme cela. Nous ne pouvons plus causer à l'aise, comme autrefois, pendant les repas, parce que Angèle est là qui, tout en servant, suit notre conversation, non par curiosité, cela lui est absolument égal que nous nous entretenons de la pluie ou du beau temps, mais pour être sûre que nous n'offensons pas en sa présence la grammaire. En nous mettant à table, je s'étudie jamais cette recommandation : Boulingrin, attention au subjonctif ! On a beau y mettre de la bonne volonté, on peut pas s'exprimer qu'à l'indicatif. Ce n'est pas une existence que d'être ainsi surveillé et obligé soi-même de surveiller sa langue. Mettez-vous à ma place, madame Gemlin.

— Je m'y mets bien volontiers, pauvre madame, mais je ne permettrais pas qu'une fille à mon service...

— Je ne lui permets rien, s'est elle qui se permet. Mais ça ne peut pas durer plus longtemps. Le vase déborde. Vous avez vu au quel était j'étais tour à l'heure, en arrivant. Le dîner venait de rapporter le grande glace de mon salon. Je lui avais bien recommandé de la monter doucement avec précaution. Le maladroit s'en a pas moins buté une marche. J'ai poussé un cri... à cause de ma glace.

Angèle suivait auprès de moi l'opération. Quand l'homme a été sur le palier, elle s'est écriée :

— Enfin, j'avais peur que vous dégringolassiez l'escalier !

Ka recevoit ce subjonctif dans l'estomac, il a laissé échapper ma belle glace qui est fendus du haut en bas. Voilà, mesdames, les effets du subjonctif. Ah ! ces domestiques, quelle engeance... Et dire que l'on ne peut pas s'en passer !

Un peu soulagée par sa tirade, Mme Boulingrin se leva et prit congé. Elle rentra précipitamment chez elle.

— Décidément, Angèle, vous êtes trop instruite pour rester à mon service.

— Madame me regrettera, car j'étais bien attachée à madame, mais je suis encore plus attachée à ma langue.

— Chacun est attaché à sa langue, ma pauvre fille, ou plutôt c'est la langue...

— Madame se méprend, c'est la langue française que je veux dire.

— Placez-vous chez un académicien.

— Non, madame. A part les jours de cérémonie, sous la Coupole, où ils se piquent d'un langage choisi, les académiciens ne parlent guère mieux que les profanes. Je préfère chercher un ménage de sourds-muets.

— Vous avez raison, fit Mme Boulingrin. Quand l'excellente femme prend maintenant une nouvelle servante — ce qui arrive assez souvent, ainsi que dans toutes les bonnes maisons de St-Gentx — elle s'oublie jamais de formuler cette réserve :

— Vous m'assurez que vous n'êtes pourvue d'aucun brevet ?... Je n'admets que le certificat d'études primaires... et encore j'accorde volontiers la dispense !...

EUGÈNE DREVETON.

Un maire tiré à la courte paille

Le sort tomba sur le plus jeune

L'élection de la municipalité de Saint-Priest-des-Champs, dans l'arrondissement de Riom, a donné lieu à de bizarres incidents. Tous les conseillers, successivement élus maires, refusèrent, les uns après les autres cette haute fonction. Certains proposèrent d'aller chercher un maire dans une commune voisine, mais quelques conseillers s'y opposèrent. Alors, on décida de désigner le maire en tirant à la courte paille.

Le sort favorisa le plus jeune conseiller, qui a été proclamé maire.

Les cambriolages de Denain

DEUX NOUVELLES ARRESTATIONS

L'enquête activement poursuivie par M. Vassour, inspecteur de la brigade mobile, a amené lundi deux nouvelles arrestations. La première est celle de la femme Desaillard, inculpée de complicité dans le cambriolage de l'habitation de M. Paul Sirot.

L'autre est celle d'un nommé Paul Cousin, 23 ans, chaudronnier à Bray-sur-Escaut, l'un des complices du cambriolage de la maison de Mme Bellinseille, à Wavrechain-sous-Denain. Une perquisition au domicile de Cousin a amené la découverte d'un certain nombre d'objets provenant de ce dernier cambriolage.

Tous deux ont été écroués après avoir subi un premier interrogatoire d'identité devant M. Gobert, juge d'instruction.

Feuilleton du 5 juin 23

La Chasse aux Fantômes

par Pierre ARNOUX

L'entreprise n'ayant pas réussi, le directeur avait bientôt mis le cœur sous le porte. Abandonné en catrevane, mais oublié Tati, qui n'était d'ailleurs pas fâché d'être délivré d'un gaillard qui lui donnait plus de coups que d'aumônes.

Deux jours, l'abandonné avait rôdé à travers le capitale, n'osant pas demander l'aumône.

Si, brisé, exténué, désespéré, il s'était enfui couché, pour y crever, près du trottoir des Champs-Elysées où Béchenbès l'avait découvert.

— Tati pas voler pour manger ! achève ... le petit bonhomme, Tati préfère crever !

— Le pauvre enfant !... s'écria Mme Noroir.

Des yeux de Mathilde, des larmes coulèrent.

— Tu pas pleurer, toi dit Tati. Moi ... pas pleurer pour moi pauvre.

Mais tout à coup, ayant levé les yeux, il resta en contemplation devant le portrait de Marc Noroir.

— Mange donc ! dit Béchenbès. Quand on a tant parlé, on mange.

Tati n'obéit pas.

Il faisait de visibles efforts pour retrouver dans sa mémoire le nom de l'homme qui ressemblait à l'image.

— Commandant Julius Brown, s'écria-t-il.

— Veux-tu bien te taire ! gronda l'ami des Noroir.

Tati n'avait pas encore entendu Béchenbès faire la grosse voix. Il fut si impressionné que, d'un mouvement malheureux, il renversa sur la nappe le contenu de son verre.

— Ça devait arriver, fit Béchenbès.

Et le pauvre petit, navré, de dire avec résignation :

— Cette fois, Tati mérite bâton.

Béchenbès, désarmé, éclata de rire.

Sachant que le meilleur moyen de rendre Mme Noroir à sa tristesse était de lui parler de l'absent, il avait essayé d'empêcher Tati de s'occuper plus longtemps du portrait.

Mais Tati ne pouvait évidemment pas deviner la raison touchante qu'avait Béchenbès de parler rudement.

La main levée vers le tableau, il continuait :

— Hom as juste ! homme son !... Bien comme ça commandant-là, fit-il en désignant son nouveau protecteur... Habiter grand pays comme Paris, mais près la mer.

— Il vous parlait de quelqu'un qu'il a rencontré en Amérique, dit Béchenbès.

— Pas Amérique ! rectifia Tati.

Mme Noroir était profondément intéressée.

— Et quand l'as-tu connu le commandant Julius Brown ? interrogea Mme Noroir toute la trémissante.

Mais l'enfant était incapable de répondre à cette question.

Il n'avait pas la notion du temps. Une année n'avait pour lui pas beaucoup plus d'importance qu'un mois.

— Quel âge as-tu ? demanda Béchenbès, espérant obtenir un renseignement intéressant.

— Tati pas gagné âge, répondit le petit Africain.

Il se servait d'un verbe très répandu chez les Sénégalais, d'un verbe qui remplace pour eux tous les autres, quand ils parlent français. Gagner, c'est pour nous, recevoir, prendre, attraper, donner, savoir, etc.

En ce moment, il voulait dire qu'il manquait de toute idée quant à la date de sa naissance, qu'il n'avait pas d'âge.

— Si c'était « lui !... » dit Mme Noroir à sa fille.

Elle était lancée sur une nouvelle piste, et son imagination galopait, galopait.

— Voyons ! intervint Béchenbès, ce commandant Julius Brown, où l'as-tu rencontré ? Dans un port de mer, dis-tu ? Le Havre, Brest, Dunkerque, Marseille ?...

Il prononça d'autres noms.

Aucun n'éveillait rien dans le cerveau du jeune nègre.

Béchenbès haussa les épaules en disant :

— Nous ne tirerons rien de lui.

— Hélas !... gémit Mme Noroir, déjà découragée.

Alors, Tati, voyant qu'elle avait de la peine, eut une idée :

— Faudra aller chez Mitcheur, madame.

— Pour le moment, il faut aller se coucher ! dit Tancle.

— Et faire faire commission par Tati et toujours donner pièce blanche.

Il voyait l'agitation de Mme Noroir, et, se souvenant de son attaque de paralysie, il jugeait bon d'arrêter là, au moins provisoirement, des conjectures qui, selon lui, ne conduiraient à aucun résultat.

II

Mme Déborah, voyante extra-lucide

« Faut aller chez fétiheur ».

Mme Noroir traduisit : « Il faut aller consulter une somnambule ».

Jamais elle n'avait songé aux mystères de l'hypnotisme, du tarot, du marc de café, des lignes de la main. Mais elle était désolée, si désireuse d'avoir des nouvelles de son mari que tous les moyens lui semblaient bons et qu'elle était bien décidée à les épuiser tous.

Se cachant de sa fille et surtout de Béchenbès, elle se rendit chez une somnambule dont elle avait trouvé l'adresse à la quatrième page d'un journal.

La voyante, Mme Déborah, l'introduisit dans un petit salon qui ne ressemblait en rien à l'antre classique de la sorcière, un salon Louis XVI qui prouvait au moins une chose, à savoir que les affaires de la devinerresse n'étaient point mauvaises.

Pas de chat noir, ni de vieux perroquet, ni de tortue, ni aucun de ces accessoires qui ont remplacé, dans la succession des siècles, le trépied de l'antique sibylle.

Mme Déborah, une femme d'environ soixante ans, mais qu'un savant maquillage rajeunissait de plusieurs automnes, fit asseoir la visiteuse dans une confortable bergère et prononça :

— Je vous écoute, madame.

— C'est la première fois, déclara Mme Noroir, que j'ai recours à une voyante... Dois-je vous dire ce que je désire ?

— Gardez-vous-en bien, dit en souriant Mme Déborah.

Et, redevenant grave :

— Indiquez-moi seulement par quel moyen vous prétendez que j'opère.

— Mais... je ne sais pas, moi... Par le jeu sûr !...

— Ce sera vingt francs.

Mme Déborah n'avait d'ailleurs qu'un tarif.

Vingt francs ! La somme était bien forte pour Mme Noroir.

Elle songea tout de suite que, depuis des semaines, Mathilde ajournait d'acheter les bottines dont elle avait besoin ; que la pauvre enfant, la veille encore, avait causé sa perte de la nuit à refaire ses chaussons de l'avant-dernière année.

Mais pouvait-elle hésiter ? Ne s'agissait-il pas de l'intérêt de Mathilde autant que du sien ?

Elle tira un beau billet de son portemonnaie et le posa sur le guéridon.

— Je vais m'endormir, dit la somnambule. Donnez-moi votre main. Pensez très fortement à ce qui vous intéresse. Ne m'interrogez pas ; mais répondez à mes questions.

Elle ferma les yeux et resta silencieuse de longues minutes que Mme Noroir ne put s'empêcher de se dire que Béchenbès eût certainement fait, au moins en lui-même, cette réflexion : « Voilà un métier qui n'est pas fatigant ! »

Mais la consultante lui enfin sur le visage qu'elle avait devant elle les effets d'un travail intérieur.

Et Mme Déborah prononça ces mots :

— Vous cherchez au objet qui vous est cher.

Mme Noroir garda le silence.

— Est-ce cela ?

— Non...

La somnambule parut faire de grands efforts de pensée.

— En effet ! C'est une personne que vous cherchez... Je ne me trompe pas, n'est-ce pas ?

— Non...

— Je la vois... je la vois !... Elle est partie il y a des mois..., des mois... plus d'un an peut-être... à un moment où il y avait beaucoup de monde chez vous...

— Beaucoup de monde chez moi ?

— Rappelez-vous bien.

Mme Noroir se souvint des mondes de Mathilde. Ils étaient partis quand Marc avait chipéro ; mais une divinerresse pouvait commettre une légère erreur.

— Vous êtes absolument sûre nouvelles, reprit Mme Déborah... Vous la croyez loin... très loin... dans un pays étranger... Attendez ! je vois du noir... un désil...

Mme Noroir frémit.

Mais la somnambule

— Non, non... ce n'est peut-être pas ce désil... Il y a la quelqu'un de brun... de très brun... Une physionomie bien étrange !...

— Un enfant ?

— Oui, oui, un enfant !... Mais ne me questionnez pas : vous me troubles.

Mme Noroir pensa qu'il s'agissait peut-être de Tati.

A suivre.

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ
SUPÉRIEUREMENT LE MEILLEUR
PARS QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
98, rue Nationale, Lille